

REGNAT

Vendredi 20 avril 2007 a.d.

Saint Géraud de Sales
diacre et moine

n° 17

Sommaire

1. Éditorial
2. Annonces diverses
3. Le Nom divin
8. Exhortation apostolique
13. Liturgie
16. Chant liturgique

●
REGNAT

regnat.phg@wanadoo.fr

●
Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

●
Ont collaboré à ce numéro :

Philippe GUIDAL
Abbé Guy PAGÈS

●
Merci à :

Jean-Pierre M.

●
Conception – Réalisation

PHG

●
Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

●
© 2007 REGNAT

LE SEIGNEUR EST VRAIMENT RESSUSCITÉ ! ALLÉLUIA !

COHÉRENCE EUCHARISTIQUE

« Il est important de relever ce que les Pères synodaux ont appelé *cohérence eucharistique*, à laquelle notre existence est objectivement appelée. En effet, le culte agréable à Dieu n'est jamais un acte purement privé, sans conséquence sur nos relations sociales : il requiert un témoignage public de notre foi. Évidemment, cela vaut pour tous les baptisés, mais s'impose avec une exigence particulière pour ceux qui, par la position sociale ou politique qu'ils occupent, doivent prendre des décisions concernant les valeurs fondamentales, comme le respect et la défense de la vie humaine, de sa conception à sa fin naturelle, comme la famille fondée sur le mariage entre homme et femme, la liberté d'éducation des enfants et la promotion du bien commun sous toutes ses formes¹. Ces valeurs ne sont pas négociables. Par conséquent, les hommes politiques et les législateurs catholiques, conscients de leur grave responsabilité sociale, doivent se sentir particulièrement interpellés par leur conscience, justement formée, pour présenter et soutenir des lois inspirées par les valeurs fondées sur la nature humaine². Cela a, entre autres, un lien objectif avec l'Eucharistie³. Les évêques sont tenus de rappeler constamment ces valeurs ; cela fait partie de leur responsabilité à l'égard du troupeau qui leur est confié⁴. »

BENOÎT XVI, Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum caritatis* sur l'Eucharistie, 22 février 2007, n. 83 (*La Documentation Catholique*, n° 2377, 1^{er} avril 2007, p. 337).

¹ Cf. JEAN-PAUL II, Encyclique *Evangelium vitæ* (25 mars 1995) : AAS 87 (1995), pp. 401-522 ; *La Documentation catholique*, 92 (1995), pp. 351-404 ; BENOÎT XVI, Discours au Congrès international sur l'embryon humain (27 février 2006) : AAS 98 (2006), pp. 263-266 ; *La Documentation catholique*, 103 (2006), pp. 413-415.

² Cf. CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Note doctrinale sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique (24 novembre 2002) : AAS 96 (2004), pp. 359-370 ; *La Documentation catholique*, 100 (2003), pp. 130-136.

³ Cf. *1 Co* 11 27-29.

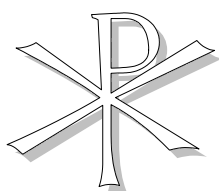
⁴ Cf. XI^e Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, proposition 46.

COLLECTE DE LUNETTES

Si vous possédez des paires de lunettes dont vous n'avez plus l'usage, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me les faire parvenir, afin que je puisse les envoyer à la petite communauté catholique à la formation de laquelle j'ai eu la joie de prendre part en République islamique de Djibouti. Mon adresse est :

Abbé Guy PAGÈS
13 rue du Roule
75001 Paris

Merci ! Que le Seigneur soit votre Lumière pour avancer sur le droit chemin !



RÉCOLLECTION

organisée par le Foyer Marial
prêchée par l'Abbé Guy PAGÈS
sur le thème

L'EUCCHARISTIE

lundi 23 avril 2007

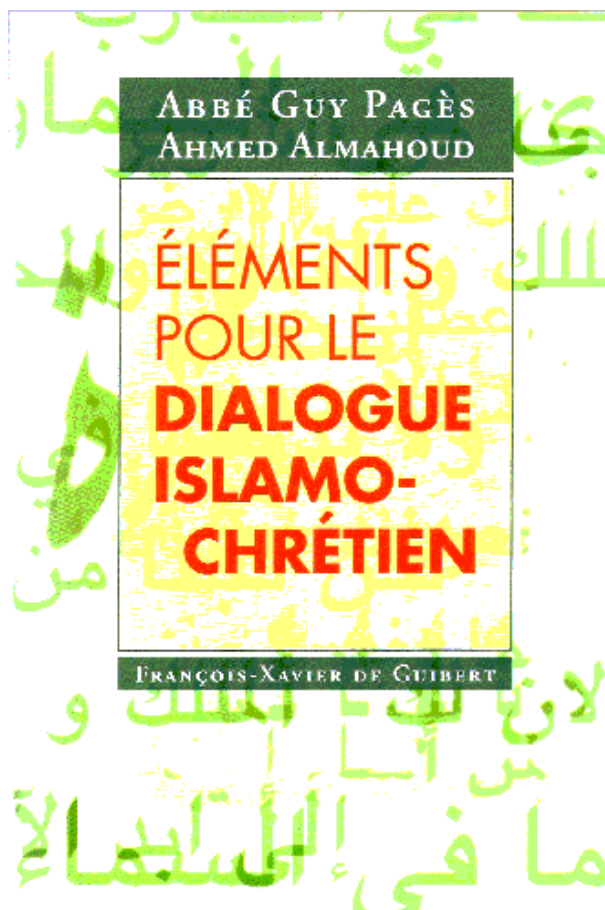
68 avenue Denfert-Rochereau, Paris XIV^e

Programme

09 h 30 Chapelet
10 h 00 Enseignement
11 h 15 Messe
12 h 30 Déjeuner
13 h 45 Office du milieu du jour
14 h 00 Instruction
15 h 00 Chemin de Croix
15 h 45 Adoration du Saint Sacrement
16 h 30 Fin de la récollection

N.B. : Possibilité de gagner l'indulgence plénière en participant en tout ou en partie à cette récollection.

S'inscrire auprès de Mme FREMEAU
en téléphonant au 01.46.33.33.40



PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed)
Éléments pour le dialogue islamo-chrétien
Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €
(ISBN : 2-7554-0055-2)

ÉDITIONS FRANÇOIS-XAVIER DE GUIBERT
3 rue Jean-François Gerbillon
75006 PARIS
www.fxdeguibert.com

www.theotime.com

Ce site religieux purement catholique vous propose une riche collection de textes, écrits reconnus par le Magistère de l'Église Catholique ou produits de prêtres en charge d'une mission par leur évêque ou supérieur religieux. Ces prêtres n'ont d'autre but que de faire aimer la Vérité qui est Jésus-Christ.

L'association Théotime, à l'origine de ce site, a pour but de promouvoir la culture chrétienne et la vie spirituelle catholique dans les âmes par de multiples moyens. Elle édite de petits ouvrages de spiritualité et de piété, à la fois riches en doctrine, agréables et faciles à lire (rubrique « Éditions »).

Enfin, vous trouverez sur ce site les numéros de *Regnat* déjà publiés (rubrique « Regnat », en bas et à gauche de la page d'accueil).

« Je suis Celui qui est »

(le retour)

Nous avons reçu, le 24 janvier dernier, un *e-mail* d'un lecteur gêné par le titre donné à notre article traitant du problème philosophique de l'existence de Dieu : « Je suis celui qui est¹ ». Pensant qu'il s'agissait là d'une « traduction anglicane », ce lecteur regrettait que nous n'ayons pas choisi la traduction « Je suis celui qui suis ». Nous nous sommes justifiés en répondant que « Je suis celui qui est » est l'une des traductions possibles du Nom divin révélé en *Ex 3 14* ; en l'occurrence, c'est la traduction retenue notamment par la *Bible de Jérusalem*, qui, jusqu'à preuve du contraire, est une Bible catholique.

Entre-temps, notre consciencieux lecteur avait vérifié de son côté que cette traduction figurait également dans l'édition française du *Catéchisme de l'Église Catholique*². L'incident pouvait dès lors être considéré comme clos. Cependant, il nous a semblé qu'il y avait là matière à réflexion, dont les fruits pourraient être partagés avec tous les lecteurs de *Regnat*. En effet, au-delà du point précis qui vient d'être évoqué, la traduction des textes bibliques constitue bien souvent autant, sinon davantage, un obstacle qu'une aide à la réception et à la compréhension de la Parole de Dieu.

La volonté salvifique universelle de Dieu³ devait tôt ou tard poser le problème de la communication de la Révélation à tous les hommes. Comment transformer le petit peuple d'Israël, constitué et choisi par Dieu pour Se faire connaître à l'humanité, en une assemblée de peuples (קְהָל עַמִּים), selon la promesse reçue par les patriarches⁴ ? En dépit de son apparente simplicité, l'option de la langue unique – hébreu ou volapük – semble bien avoir été assez rapidement rejetée par le Créateur⁵, qui préférerait manifestement que chacun puisse L'entendre « dans son propre idiome maternel⁶ », quitte à passer par quelques étapes intermédiaires, les grandes langues de communication internationale que furent le grec et le latin. On peut donc raisonnablement conjecturer que c'est bien un dessein providentiel qui a conduit de la Bible des *Septante* (III^e siècle av. J.-C.) aux deux mille et quelques versions actuelles des Sain-

tes Écritures⁷. Mais l'entreprise n'était – et ne demeure – pas sans risques. L'aphorisme italien *traduttore traditore*⁸ n'en signale pas le moindre, et l'apparat critique des modernes éditions bibliques en révèle bien d'autres.

Reprenons le cas du Nom divin pour mesurer, à partir d'un exemple concret, l'étendue et la difficulté du problème. À elle seule, l'édition française du *Catéchisme de l'Église Catholique* (toujours au n. 206) en donne trois traductions possibles : « “Je Suis Celui qui Est” ou “Je Suis Celui qui Suis” ou aussi “Je Suis qui Je Suis” ». La lecture de quelques traductions bibliques courantes révèle également une certaine diversité⁹ :

- ⇒ « Je serai qui je serai » (*Nouvelle Bible Segond*)
- ⇒ « Je suis celui qui est » (*Bible de Jérusalem ; Bible du Semeur*)
- ⇒ « Je suis celui qui suis » (*Bible Louis Segond ; Bible Ostervald*)
- ⇒ « Je suis qui je serai » (*Traduction Œcuménique de la Bible*)
- ⇒ « Je suis qui je suis » (*Bible en français courant ; Bible Parole de Vie*)

Comment se fait-il donc que les éminents spécialistes à l'origine de ces traductions n'aient pu se mettre d'accord ? Et quelle est la valeur de ces différentes traductions ? Le *Catéchisme de l'Église Catholique* nous offre, au même n. 206, une explication radicale, en qualifiant le Nom divin de « mystérieux » et « ineffable » : « Il est tout à la fois un nom révélé et comme le refus d'un nom, et par là même il exprime le mieux Dieu comme ce qu'Il est, infiniment au-dessus de tout ce que nous pouvons comprendre ou dire ». Ce qui ne signifie nullement, remarquez-le bien, que nous n'ayons *rien* à comprendre ni à dire... Essayons donc de comprendre et de dire autant que nous le pouvons, ce qui sera certes bien peu mais toujours mieux que rien.



⁷ Signalons à ce sujet le site WORLD SCRIPTURES, qui donne pour chacune d'elles des exemples et plusieurs informations (nombre de locuteurs, date de la première traduction biblique, etc.) :

<http://www.worldscriptures.org/>

⁸ Littéralement : « traducteur traître » ; plus librement : « toute traduction est une trahison ».

⁹ On trouvera une autre liste de traductions tout aussi variées, dues à différents biblistes, dans : BARBELLION (Stéphane-Marie), *Les « preuves » de l'existence de Dieu. Pour une relecture des cinq voies de saint Thomas d'Aquin*, Paris, Cerf, collection « Théologies », 1999, p. 27.

¹ *Regnat* n° 14, 13 janvier 2007, pp. 4-7.

² n. 206.

³ Cf. *1 Tm 2 4*.

⁴ Cf. *Gn 28 3, 48 4*.

⁵ Cf. *Gn 11 1-9*.

⁶ *Ac 2 8*.

Non tento, domine, penetrare altitudinem tuam, quia nullatenus comparo illi intellectum meum ; sed desidero aliquatenus intelligere veritatem tuam, quam credit et amat cor meum. Neque enim quaero intelligere ut credam, sed credo ut intelligam.

« Je ne tente pas, Seigneur, de pénétrer Votre Hauteur, car je ne lui compare nullement mon intelligence ; mais je désire connaître quelque peu Votre Vérité, que croit et aime mon cœur. Et je ne cherche pas non plus à connaître pour croire, mais je crois pour connaître¹. »

Pour commencer, revenons au texte d'Ex 3 14 :

אֲדֹנָי אֲשֶׁר אֲדֹנָי

Mais c'est de l'hébreu ! Sans aucun doute, ami lecteur. C'est en hébreu qu'ont été écrits la plupart des textes composant ce qu'on appelle l'Ancien Testament, et il faut faire avec. Il le faut d'autant plus que ce fait linguistique relève d'une décision divine ; or, Dieu ne fait rien sans raison². Voilà qui mérite qu'on s'y arrête. En effet, lorsqu'on parle du « peuple élu », on comprend trop souvent qu'il s'agit d'un peuple déjà existant, que Dieu aurait ensuite choisi pour accomplir Son dessein. Il n'en est rien : le peuple hébreu a été créé par Dieu, à partir d'un homme : Abraham. Les onze premiers chapitres du livre de la Genèse relatent les origines du monde et de l'humanité dans son ensemble ; le chapitre 12, introduit par les généalogies de 11 10-32, focalise l'attention sur un obscur et lointain descendant de Noé : Abraham. Installé à Harân, en Haute-Mésopotamie (sud de l'actuelle Turquie), il reçoit cet appel de Dieu : « Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père, pour le pays que je t'indiquerai. Je ferai de toi un grand peuple³... » Et le reste de l'Ancien Testament n'est finalement rien d'autre que l'album de famille d'Abraham et de ses descendants (Isaac, Jacob, Joseph, etc.), qui vont peu à peu constituer un peuple, une nation, conformément à la promesse divine. On situe généralement la vocation d'Abraham dans le courant du XIX^e siècle avant l'ère chrétienne, mais peu importe ici l'exactitude de cette datation : ce qui doit être retenu, c'est qu'Abraham est le premier Hébreu de l'Histoire⁴. Avant Abraham, il n'y avait pas d'Hébreux sur terre, et donc pas de peuple élu. Ce n'est qu'à partir d'Abraham que ce peuple est constitué, sur initiative divine :

« Peuple insensé, dénué de sagesse ! N'est-ce pas [le Seigneur] ton Père, qui t'a procréé, Lui qui t'a fait et par qui tu subsistes⁵ ? »

¹ S. ANSELME DE CANTORBÉRY, *Proslogion*, I, 15-18 (*L'œuvre de S. Anselme de Cantorbéry*, t. I, traduction par Michel Corbin, Paris, Cerf, 2002, pp. 242-243 – traduction légèrement modifiée par nos soins).

² Cf. S. THOMAS D'AQUIN, *Contra gentiles*, III, 97.

³ Gn 12 1-2.

⁴ Cf. Gn 14 13. Nous employons ici le terme « Hébreu » au sens biblique d'Israélite, Juif.

⁵ Dt 32 6.

« Je suis le Seigneur, votre Saint, le Créateur d'Israël⁶. »

« Il révèle à Jacob Sa parole, Ses lois et jugements à Israël ; pas un peuple qu'Il ait ainsi traité, pas un qui ait connu Ses jugements⁷. »

Quelle langue parlait Abraham ? Nous l'ignorons, et, la Bible n'en disant rien, cela n'a vraisemblablement guère d'importance. Quelque dialecte sémitique⁸ apparenté à l'akkadien, sans doute. Toujours est-il que lorsque Abraham vint s'établir au pays de Canaan, il subit l'influence des autochtones⁹ et, progressivement, au fil des générations, une nouvelle langue fit son apparition : « l'hébreu est un développement de la langue parlée en Canaan avant l'arrivée des Israélites¹⁰ ».

En cette période électorale, on parle beaucoup du « plan de communication » des divers candidats. Voici quel a été le plan divin, le moyen par lequel Dieu a voulu Se faire connaître à l'humanité et la préparer à accueillir la plénitude de Sa Révélation en la personne de Notre Seigneur Jésus Christ : un nouveau peuple, une nouvelle langue. Pourquoi un nouveau peuple ? Parce qu'il n'était pas possible de communiquer d'un coup l'infini divin à l'humain fini ; comme tout processus éducatif, il fallait procéder par étapes. Ce qui ne pouvait être communiqué à Abraham seul pouvait l'être, progressivement, à sa descendance, au peuple issu de lui. Pourquoi une nouvelle langue ? Parce qu'une langue est à la fois le véhicule et la forme d'une pensée : nous exprimons notre pensée par l'intermédiaire de notre langue, mais notre pensée elle-même est structurée par notre langue. On pense comme on parle, on parle comme on pense – d'où l'importance de l'apprentissage linguistique dans la formation humaine. Il fallait à Dieu un moyen de communiquer Sa pensée divine à la pensée humaine pour informer celle-ci. Informer (du latin *informare*), ce n'est pas seulement « instruire », au sens restreint que le verbe a fini par recevoir dans la langue française ; c'est d'abord et avant tout donner une forme, former, façonner. Et on peut effectivement relever dans la langue du peuple hébreu un certain nombre de particularités qui la rendait apte à ce dessein divin¹¹. Nous allons le vérifier avec la révélation du Nom divin en Ex 3 14.

⁶ Is 43 15.

⁷ Ps 147 19-20.

⁸ « Sémitique » vient du nom de Sem, le fils aîné de Noé. Cf. Gn 5 32, 6 10, 7 13, 9 18, 10 21-31, 11 10 ss.

⁹ Cf. Gn 12 6, 13 7.

¹⁰ JOÜON (Paul), *Grammaire de l'hébreu biblique*, Roma, Editrice Pontificio Istituto Biblico, 1996 (2^e réimpression), p. 3, § 2e.

¹¹ Si Dieu veut, nous reviendrons ultérieurement sur ce sujet. Le lecteur impatient consultera avec profit les ouvrages suivants de Claude TRESMONTANT : *Essai sur la pensée hébraïque*, Paris, Cerf, collection « Lectio divina » (n° 12), 1953 ; *Études de métaphysique biblique*, Paris, Gabalda, 1955 ; *Le problème de la Révélation*, Paris, Seuil, 1969.

Afin de faciliter – dans une certaine mesure – la lecture de cet article, nous ferons dorénavant suivre les mots hébreux de leur transcription en alphabet latin, mise entre crochets. Cependant, la prononciation de certaines lettres de l'alphabet hébreu n'ayant pas d'équivalent en français, le recours à des signes spéciaux, dits diacritiques, est nécessaire : la lecture ne sera donc pas aussi facilitée que nous l'eussions souhaité, mais nous ne pouvons faire mieux ici. Enfin, on ne perdra pas de vue que l'hébreu se lit de droite à gauche ; les transcriptions se lisent, elles, de gauche à droite.

אֲהַיְהֶה אֲשֶׁר אֲהַיְהֶה [ʔehʔyeh ʔăšer ʔehʔyeh]

Cette locution est composée de deux mots (le premier et le troisième sont identiques) :

- ⇒ אֲהַיְהֶה [ʔehʔyeh] : verbe הָיָה [hyh] (que nous traduirons provisoirement par « être »), *qal*, *inaccompli*, 1^{re} personne du singulier.
 ⇒ אֲשֶׁר [ʔăšer] : pronom relatif (« que »).

La traduction de אֲהַיְהֶה [ʔehʔyeh] constitue ici la difficulté majeure. En effet, le système verbal de l'hébreu diffère sensiblement du nôtre puisqu'il ignore la division tripartite du temps qui nous est familière : passé, présent, futur. En simplifiant quelque peu, on dira que l'hébreu considère principalement l'action : comme achevée ou inachevée, d'une part ; dans ses modalités,

d'autre part. C'est le contexte qui, normalement, permet de localiser l'action dans notre schème temporel.

Le premier aspect considéré, action achevée ou inachevée, s'exprime par deux formes qu'on retrouve dans toute la conjugaison hébraïque : l'*accompli* et l'*inaccompli*. Certains grammairiens parlent aussi de « parfait » et « imparfait », voire de « parfait » et « futur », mais ces appellations prêtent à confusion avec des temps utilisés dans les conjugaisons d'autres langues.

Le second aspect, les modalités de l'action, s'exprime par quatre formes, selon que l'action est simple, intensive, factitive (ou causative), ou réfléchie ; les trois premières formes existent à la voix active et à la voix passive.

Le petit tableau ci-dessous, résumant le système verbal hébreu, en donnera sans doute une meilleure idée que de longues explications. On y trouvera simplement le paradigme classique קָטַל [qtl] (« tuer »), à la 3^e personne du singulier (qui est la conjugaison la plus simple), dans les sept modalités d'action différentes, à l'*accompli* et à l'*inaccompli*. La « traduction » française vise juste à rendre le sens principal de chaque forme ; *par commodité et convention*, l'*accompli* est rendu par notre passé simple et l'*inaccompli* par notre futur.

Forme...	קָל [qal]	נִפְעַל [niḡpʕal]	פְּעַל [piʕʕl]	פְּעֻל [puʕal]	הִפְעִיל [hiḡpʕil]	הִפְעֻל [hiḡpʕal]	הִתְפַּעֵל [hitʔpaʕʕl]
pour une action...	simple active	simple passive	intensive active	intensive passive	factitive (ou causative) active	factitive (ou causative) passive	réfléchie
<i>Accompli</i>	קָטַל [qāṭal]	נִקְטַל [niqʔal]	קָטַל [qittēl]	קָטַל [quṭṭal]	הִקְטִיל [hiqʔtʕil]	הִקְטַל [hoqʔal]	הִתְקַטַּל [hitʔqattēl]
Traduction	il tua	il fut tué	il massacra	il fut massacré	il causa la mort	sa mort fut causée	il se tua
<i>Inaccompli</i>	יִקְטַל [yiqʔtōl]	יִקְטַל [yiqqāṭēl]	יִקְטַל [yəqattēl]	יִקְטַל [yəquṭṭal]	יִקְטִיל [yaqʔtʕil]	יִקְטַל [yoqʔal]	יִתְקַטַּל [yitʔqattēl]
Traduction	il tuera	il sera tué	il massacrera	il sera massacré	il causera la mort	sa mort sera causée	il se tuera

Le verbe hébreu קָטַל [qtl] n'est en fait utilisé que trois fois dans la Bible, et toujours à la forme *qal* (*Ps* 139 19 ; *Jb* 13 15, 24 14). On compte également sept occurrences du verbe araméen homographe dans le livre de *Daniel*.

Revenons maintenant à la traduction de אֲהַיְהֶה [ʔehʔyeh] : nous l'avons analysé plus haut comme une forme *qal*, à l'*inaccompli*, du verbe הָיָה [hyh]. Répétons que c'est uniquement *par commodité et par convention* – pour mieux les distinguer – que nous avons rendu l'*accompli* par notre passé simple et l'*inaccompli* par notre futur : au-delà de l'inachèvement de l'action à proprement parler, l'*inaccompli* exprime également son

caractère continu, permanent, sa répétition, sa durée¹. C'est ainsi, par exemple, qu'une action habituelle (« avoir coutume de... ») sera souvent exprimée par l'*inaccompli*, qu'elle se déroule dans le passé, le présent ou le futur. Une image encore plus parlante nous est donnée dans le contexte même de la révélation du Nom divin à Moïse : Dieu parla du milieu d'un buisson qui brûlait mais ne se consumait pas². Comme pour Moïse,

¹ Cf. JOÛON (Paul), *op. cit.*, pp. 301-307, § 113.

² Cf. *Ex* 3 2.4.

ce buisson doit nous intriguer et nous attirer : לֹא יִבְעַר הַסֵּבֶה [lō-yib^car hassəneh], « le buisson ne se consume pas¹ » est un exemple tout à fait pertinent d'*inaccompli* (יִבְעַר [yib^car] est l'*inaccompli qal*, 3^e personne du singulier, du verbe בִּעַר [b^cr], « se consumer »). Ce caractère permanent de l'action, qui transcende notre schème temporel, n'évoque-t-il pas déjà l'éternité ?

D'autre part, le verbe הָיָה [hyh], que nous avons traduit provisoirement par « être », présente certaines particularités. À la fois verbe d'état (ou statif) et verbe d'action (ou actif), son emploi et son sens varient en fonction du contexte temporel², de sorte qu'on peut le traduire, non seulement par « être », mais aussi par « advenir », « arriver », « devenir », « se passer » ou « exister ». En outre, le présent du verbe « être » ne s'exprime généralement pas ; « Dieu est bon », par exemple, se dit simplement avec la proposition nominale : טוֹב אֱלֹהִים [tōb ʔēlōhîm] – littéralement : « bon (est) Dieu ».

Au final, il paraît bien difficile de faire rentrer toutes ces données dans le cadre de la conjugaison française ! Tout en faisant valoir sa préférence pour un « présent de permanence », un éminent bibliste – parmi bien d'autres – reconnaissait que אֶהְיֶה [ʔeh^yeh] peut tout aussi bien se traduire « par notre imparfait : "j'étais", ou par le présent : "je suis", ou par le futur : "je serai". [...] Aucune traduction ne s'impose d'elle-même absolument³. » Sommes-nous condamnés pour autant à une traduction approximative, qui ne nous permettrait pas de saisir le contenu du message révélé ? Pas nécessairement.

Nous pouvons déjà prêter attention à la façon dont s'y sont pris les pionniers de la traduction biblique, c'est-à-dire les auteurs de l'antique version grecque dite des *Septante*. Confrontés au même problème que nous, à savoir le passage d'un système linguistique bien particulier à un autre, ils avaient cet avantage d'être au confluent des deux cultures, hébraïque et grecque. Bien souvent, leurs solutions peuvent encore nous inspirer. En l'occurrence, voici leur traduction du Nom divin révélé en Ex 3 14 : Ἐγὼ εἰμι ὁ ὢν [Egō eimi ho ōn]. Littéralement : « Moi, je suis l'étant ». Cette traduction grecque mériterait à elle seule un long commentaire, mais nous n'en relèverons ici que deux caractéristiques. Tout d'abord, l'emploi du verbe εἰμί [eimí] (« être ») au présent pour rendre le premier אֶהְיֶה [ʔeh^yeh] ; or le présent grec, beaucoup plus que le présent français, exprime lui aussi la durée, la continuité de l'action, un peu comme le *present continuous* anglais (*I'm working* : je suis en train de travailler). D'autre part, le second אֶהְיֶה [ʔeh^yeh] a été rendu par ὢν [ōn], participe pré-

sent du verbe εἰμί [eimí] (« être ») ; précédé de l'article ὁ [ho], le participe a ici une valeur substantive, qu'on traduit généralement par une proposition relative introduite par « celui qui ». Une traduction moins littérale que celle donnée plus haut serait donc : « Moi, je suis celui qui est », mais avec une nuance de durée que le présent français ne peut exprimer clairement.

Cependant, la traduction des *Septante* s'adressait à des Juifs qui, s'ils avaient perdu l'usage de leur langue, n'en restaient pas moins Juifs et pensaient toujours en Juifs ; ils étaient donc encore capables de saisir le « substrat sémitique » sous-jacent à la traduction grecque qu'ils lisaient ou entendaient, ce qui n'est pas notre cas. Une autre traduction mérite donc notre attention, une traduction qui, elle, s'adressait aussi bien à des Juifs qu'à des païens enclavés, tout comme nous, dans le schème temporel tripartite passé-présent-futur.

Le livre de l'*Apocalypse*, comme les autres écrits du Nouveau Testament, nous a été transmis en grec, mais son auteur était Juif. Il lui a donc fallu traduire, à l'attention de ses lecteurs païens, ce qu'il pensait – en hébreu ou en araméen, peu importe. Or on trouve à trois reprises dans le livre de l'*Apocalypse* une expression très singulière : ὁ ὢν καὶ ὁ ἦν καὶ ὁ ἐρχόμενος [ho ōn kai ho ên kai ho erchómenos]⁴ : « Celui qui est, qui était et qui vient ». La plupart des commentateurs y voient une paraphrase du Nom divin révélé à Moïse, le dernier membre de l'expression (« qui vient » au lieu de « qui sera ») faisant allusion au retour du Christ. C'est aussi l'avis autorisé de notre Sainte Mère Église, qui a enchâssé l'expression dans l'une des doxologies conclusives des psaumes de l'Office divin : « Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, au Dieu qui est, qui était, et qui vient, pour les siècles des siècles ». Et finalement, n'aurions-nous pas ici la meilleure traduction possible du Nom révélé en Ex 3 14 ?

Ce que l'hébreu exprime en trois mots avec autant de concision que de précision en nécessite huit en grec et en français, plus le détour d'une paraphrase et quelques maux de tête. Mais c'est sans doute le prix – modique, somme toute – à payer pour « entendre la Parole et la comprendre »⁵.

Philippe GUIDAL



¹ Ex 3 3.

² Cf. JOÛON (Paul), *op. cit.*, pp. 293-294, § 111i.

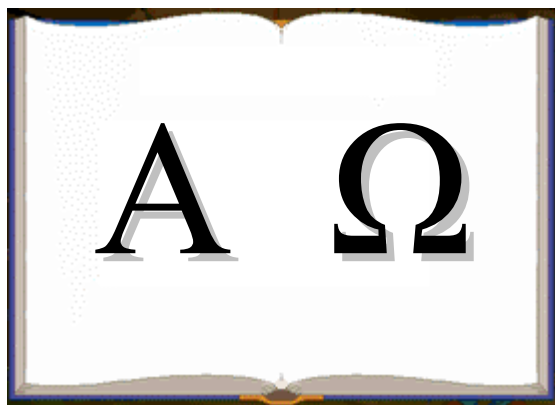
³ AUZOU (Georges), *De la servitude au service. Étude du livre de l'Exode*, Paris, L'Orante, collection « Connaissance de la Bible » (n° 3), 1961, p. 118.

⁴ Ap 1 4.8, 4 8. En 11 17 et 16 5, l'expression est abrégée : ὁ ὢν καὶ ὁ ἦν [ho ōn kai ho ên].

⁵ Cf. Mt 13 23.

« Ce n'est pas en vain que la Sagesse de Dieu a d'abord élu domicile en Israël (*Ba* 3 36-38 ; *Ps* 147 19-20 ; *Si* 24 8, 10-19 ; désormais, elle habite le corps du Christ, *Jn* 1 14). Certes, une partie de l'Ancien Testament et la totalité du Nouveau ont été écrites en grec, mais les études les plus valables ne cessent de montrer que les auteurs inspirés des écrits néo-testamentaires, tous juifs d'origine et de formation, ont transposé en grec des idées spécifiquement bibliques et relevant, pour autant, du génie sémitique incorporé à l'humanité élue par Dieu comme instrument de révélation : génie que nous atteignons surtout par la langue. Ce fait d'une élection particulière empêche de pouvoir considérer les catégories sémitiques, véhicule de la Parole de Dieu, comme on peut considérer les liens éventuellement contractés entre la proposition de la doctrine chrétienne et d'autres contextes culturels : germanique, latin, slave, etc. Ces liens-ci en effet, se situent au plan de la vie historique de l'Église, œuvre humaine guidée par Dieu, tandis que les premiers se situent au plan de la Révélation donnée une fois pour toutes par Dieu lui-même comme le fondement de tout l'édifice (*Ep* 2 20 ; *Jude* 3). »

CONGAR (Yves), *La Foi et la Théologie*, Tournai, Desclée, collection « Le Mystère Chrétien », 1962, p. 28.



« Nous ne devons reculer devant aucun effort en vue de la connaissance et reconnaissance de la Parole de Dieu. S'il vaut la peine d'apprendre l'italien pour pouvoir lire Dante dans le texte, à combien plus forte raison devons-nous considérer comme allant de soi d'apprendre à lire l'Écriture dans ses langues d'origine. Toute étude historique sérieuse fait naturellement partie de notre expédition dans la Parole de Dieu. [...] Qui aime veut connaître. Il ne pourra jamais en savoir assez sur celui qu'il aime. C'est ainsi que le soin mis à connaître est une exigence intérieure à l'amour. »

RATZINGER (Joseph), *Un chant nouveau pour le Seigneur. La foi dans le Christ et la liturgie aujourd'hui*, traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, Desclée, 1995, pp. 225-226.

« À l'exégète catholique, qui se dispose au travail de comprendre et d'expliquer les Saintes Écritures, déjà les Pères de l'Église, et surtout saint Augustin, recommandaient avec force l'étude des langues anciennes et le recours aux textes originaux¹. Cependant, à cette époque, les conditions des lettres étaient telles que rares étaient ceux qui connaissaient même imparfaitement la langue hébraïque. Au moyen âge, tandis que la théologie scolastique était à son apogée, la connaissance de la langue grecque elle-même était depuis longtemps si affaiblie en Occident que même les plus grands Docteurs de ce temps, pour commenter les Livres Divins, ne se servaient que de la version latine de la *Vulgate*. De nos jours, au contraire, non seulement la langue grecque, rappelée en quelque sorte à une vie nouvelle dès le temps de la Renaissance, est familière à presque tous ceux qui cultivent l'antiquité et les lettres, mais aussi la connaissance de la langue hébraïque et des autres langues orientales est largement répandue parmi les hommes cultivés. Il y a maintenant tant de facilités pour apprendre ces langues que l'interprète de la Bible qui, en les négligeant, s'interdirait l'accès aux textes originaux ne pourrait échapper au reproche de légèreté et de nonchalance.

« Il appartient, en effet, à l'exégète de chercher à saisir religieusement et avec le plus grand soin les moindres détails sortis de la plume de l'hagiographe sous l'inspiration de l'Esprit Divin, afin d'en pénétrer plus profondément et plus pleinement la pensée. Qu'il travaille donc avec diligence à s'assurer une maîtrise chaque jour plus grande des langues bibliques et orientales, et qu'il étaye son exégèse avec toutes les ressources que fournissent les différentes branches de la philologie. C'est cette maîtrise que saint Jérôme s'efforçait anxieusement d'acquérir suivant l'état des connaissances de son temps ; c'est à elle qu'aspirèrent avec un zèle infatigable, et non sans un réel profit, plusieurs des meilleurs exégètes des XVI^e et XVII^e siècles, bien que la science des langues fût alors très inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. C'est en suivant la même méthode qu'il importe d'expliquer le texte primitif qui, écrit par l'auteur sacré lui-même, a plus d'autorité et plus de poids qu'aucune version, même la meilleure, ancienne ou moderne ; ce en quoi on réussira sans doute avec plus de facilité et de succès si l'on joint à la connaissance des langues une solide expérience de la critique textuelle. »

PIE XII, Lettre encyclique *Divino afflante Spiritu*, 30 septembre 1943 (*La Documentation Catholique*, n° 999, 14 septembre 1947, col. 1162-1163).

1. Cf. par exemple S. JÉRÔME, *Praef. in IV Evang. ad Damasum* (P. L., XXIX, col. 526-527) ; S. AUGUSTIN, *De doctr. christ.* II, 16 (P. L., XXXIV, col. 42-43).

LE SACREMENT DE L'AMOUR

Après son encyclique *Deus Caritas est*, il est très significatif que l'exhortation *Sacramentum caritatis*, que Benoît XVI vient de publier¹, se rapporte aussi à l'amour, ou, pour mieux dire, à la charité, tant il est vrai que c'est à cette révélation que l'Église se rapporte et que le monde en a si désespérément besoin. L'Amour S'est manifesté et, pour notre bonheur, continue à Se rendre présent pour Se donner... Peut-on imaginer nouvelle plus bienvenue ?

Nous n'allons pas nous livrer en ce court article à une savante ou exhaustive analyse, mais relever ici ou là quelques points qui nous ont parus remarquables. Il n'y a évidemment rien de nouveau quant à la substance de la foi en l'Eucharistie dans ce beau texte, vraiment propre à nourrir notre amour de l'Amour fait Chair et Nourriture. Nous comprenons cependant que si, comme Jean-Paul II, Benoît XVI a souhaité ramener l'Église à sa Source, c'est que la sécheresse se fait par trop cruellement sentir... et qu'il s'agit pour l'Église, à la suite de son Maître, d'atteindre bientôt le Sommet², autrement appelé Golgotha... Est-ce sans raison en effet que le Pape écrit au début de son exhortation : « Toute grande réforme est liée à la redécouverte de la foi en la présence eucharistique du Seigneur au milieu de son Peuple³ » ? Pourquoi nous parle-t-il de « réforme », et même de « grande réforme », et ce en lien avec « la redécouverte de la foi en la présence eucharistique du Seigneur au milieu de son Peuple », alors qu'il consacre précisément son exhortation à l'Eucharistie ? Quelle réforme attend-il ? Il ne le dit pas ouvertement, mais la réponse est certainement donnée à celui qui lit l'exhortation apostolique avec un cœur droit...

Le Pape a souhaité approfondir « la relation entre le Mystère eucharistique, l'action liturgique et le nouveau culte spirituel qui vient de l'Eucharistie en tant que

sacrement de l'amour⁴ », et l'encyclique se divise ainsi en trois parties, tirées de la rituelle formule de l'ordination presbytérale : croire au mystère de l'Eucharistie, jusqu'à le célébrer, pour en vivre. De « de cette structure [tripartite] de l'expérience chrétienne naît l'exigence d'un itinéraire mystagogique, dans lequel trois éléments doivent toujours être présents : a) [...] l'interprétation des rites à la lumière des événements salvifiques [...]; b) [l'introduction] au sens des signes contenus dans les rites [...]; c) [...] la signification des rites en relation avec la vie chrétienne⁵ ». Gageons que le *Compendium* sur le Mystère eucharistique désormais impatientement attendu, que nous promet Benoît XVI⁶, aura cette structure trinitaire, décidément caractéristique de toute authentique révélation.

Voilà donc le travail de la foi de tout un chacun : voir et réaliser l'unité entre le Christ donnant Sa vie le Jeudi saint, le rite que nous célébrons en lequel Il Se rend présent dans le don de Lui-même, et la transformation, la divinisation, que ce don opère en celui qui Le reçoit. « Le juste vivra de la Foi⁷ », et de la foi, il en faut, pour vivre chaque Messe, rendus contemporains de Jésus et des Apôtres à la Cène du Jeudi saint... en sorte que notre vie, ici et maintenant, devienne la Sienne... Comme le redit Benoît XVI à la suite de saint Augustin : « Nous sommes devenus, non seulement des chrétiens, mais le Christ Lui-même⁸. » Qu'y aurait-il d'autre que l'accueil de cette vérité qui soit davantage capable de nous réjouir et transformer en ardents apôtres ? La troisième partie de l'exhortation est en effet quasiment toute consacrée à la mission des chrétiens dans le monde, mission signifiée par les derniers mots du rite : « Allez dans la paix du Christ ! » ; mission qui est la mesure de leur foi... « Donnez et vous recevrez⁹ ! », « Celui qui n'a pas, même ce qu'il croit avoir, on le lui prendra¹⁰ ! »

La première partie de l'exhortation cherche à nous faire pénétrer dans l'intelligence de ce mystère, à nourrir notre foi, jamais davantage sollicitée qu'à la consécration, de sorte que le prêtre doive s'écrier après celle-ci : « Il est grand LE mystère de La Foi ! » Comme si ce mystère suffisait à lui seul à l'expression de la Foi ! Pour entrer dans ce mystère de la Foi, c'est notre amour que va solliciter Benoît XVI. L'amour pour Jésus Se révélant dans le don de Lui-même ne pouvant qu'attirer à Lui un esprit droit et un cœur bon ! Rien n'est plus beau que l'Amour manifesté dans le Christ Jésus, personne ne peut le nier. Rien ne peut être plus vrai que l'amour. Rien ne peut être plus aimable que cette vérité. Nourrir notre cœur et notre esprit de cette contemplation de l'Amour fait Chair Se donnant à nous aujourd'hui par le sacrement de l'amour, voilà ce à quoi s'emploie Benoît XVI. Et, pour l'aider dans cette bienheureuse

¹ BENOÎT XVI, Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum Caritatis*, 22 février 2007 (*La Documentation Catholique*, n° 2377, 1^{er} avril 2007, pp. 303-343).

² L'Eucharistie est traditionnellement et justement reconnue être « la source et le sommet de la vie chrétienne ». Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, constitution dogmatique *De Ecclesia*, n. 11 ; *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1324.

³ n. 6 (*loc. cit.*, p. 305).

⁴ n. 5 (*loc. cit.*, p. 305).

⁵ n. 64 (*loc. cit.*, p. 329).

⁶ Cf. n. 93 (*loc. cit.*, p. 342).

⁷ *Rm* 1 17.

⁸ n. 36 (*loc. cit.*, p. 319).

⁹ *Lc* 6 38.

¹⁰ *Lc* 8 18.

tâche, il convie bien entendu l'Histoire et la raison. En cette première partie, en vertu de l'unité qu'il nous appelait à tisser entre l'histoire, le rite et la vie, s'esquisse l'objet de la troisième et dernière partie : « une sorte de "fission nucléaire" [...] portée au plus intime de l'être » en vue de la « transformation de la réalité¹ »... Cette « fission nucléaire », c'est « le don [que fit] de Lui-même [Jésus, par lequel] Il a objectivement inauguré le temps eschatologique² ». La révolution de l'Amour tant attendue nous attend donc dans le Sacrement de l'Amour !... Nous laisserons-nous irradier par ce feu jaillissant du Cœur du Christ toujours ouvert sur l'autel, et, devenus de vives flammes d'amour, embraserons-nous le monde ? « Je suis venu mettre le feu sur la terre, et combien il M'en coûte qu'il brûle³ ! » N'est-il pas vrai que « nous participons déjà dans la foi à la plénitude de la vie ressuscitée [et que] le banquet eucharistique [...] vient en aide à notre liberté en chemin⁴ » ?

L'objet de la troisième partie est encore présent dans la première, comme la cause finale l'est dans la cause efficiente, en ce qu'il est opportunément rappelé que si l'Église fait l'Eucharistie, c'est d'abord parce que l'Eucharistie fait l'Église, aussi vrai que l'Eucharistie EST le Christ qui Se donne, et que le Christ précède toujours l'Église... Cet ordre, cette hiérarchie subsistant au sein de l'unité réalisée par l'Amour pour nous de notre grand Dieu et Sauveur, devrait garder dans l'humilité et l'action de grâces tous ceux qui s'approchent d'un façon ou d'une autre du Corps du Christ, qu'il soit eucharistique ou ecclésial : c'est celui né de la Vierge Marie ! Unis au Corps du Christ par la communion eucharistique au point de devenir nous-mêmes le Corps du Christ qu'est l'Église, c'est toute notre vie qui tend à devenir le culte véritable rendu à Dieu « par Lui, avec Lui et en Lui ». Les autres sacrements et toute réalité sont en fait ordonnés à nous aider dans la réalisation de l'offrande de notre personne en sacrifice d'amour à Dieu, qui nous a tout donné et S'est donné Lui-même à nous, pour nous apprendre à vivre cela, but de notre vie : AIMER ! Saint Ignace d'Antioche se réjouissant d'être livré à la dent des bêtes sauvages afin d'imiter Notre Seigneur, grain de blé moulu pour donner Sa vie⁵, est un modèle de la perfection à laquelle nous sommes tous appelés lorsque nous communions au Corps du Christ... Le même lien entre le Christ donnant Sa vie, le rite de l'Eucharistie auquel nous participons, et notre vie à Dieu offerte en retour du don qu'Il nous fait de la Sienne, doit se transformer en une cohérence existentielle, morale et spirituelle pouvant nous conduire au martyre, c'est-à-dire au témoignage suprême de l'amour... et l'actualité offre de plus en plus de raisons de penser que l'heure n'est plus loin

¹ n. 11 (*loc. cit.*, p. 307).

² n. 31 (*loc. cit.*, p. 316).

³ Lc 12 49.

⁴ n. 30 (*loc. cit.*, p. 316).

⁵ Cf. S. IGNACE D'ANTIOCHE, *Aux Romains*, IV, 1 [traduction par P.-Th. Camelot, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes » (n° 10bis), 1958 (3^e édition), pp. 130-131].

où il ne sera plus possible de naviguer entre deux eaux... Il faudra donner sa vie ou perdre son âme⁶ ! Benoît XVI nous rappelle que l'amour du Christ pour l'Église et de l'Église pour le Christ « a son point culminant dans la croix, [...] origine et centre de l'Eucharistie⁷ »...

La foi est nourrie dans le rite. « La foi s'exprime dans le rite et le rite renforce et fortifie la foi⁸. » Ceci devrait être médité de façon privilégiée par tous ceux qui depuis des décennies ont cru pouvoir bricoler la liturgie au point de n'avoir plus aujourd'hui qu'une bricole de foi ! « Toute tentative de se poser soi-même comme protagoniste de l'action liturgique contredit l'identité sacerdotale⁹ ». Sans « cette humilité, cette obéissance au rite¹⁰ », comment, « dans la célébration de l'Eucharistie, tout fidèle [pourrait-il se trouver] dans son Église, c'est-à-dire dans l'Église du Christ¹¹ » ? Si un prêtre ne célèbre pas avec cette humilité, cette foi, cet amour qui l'identifient à l'Agneau de Dieu enlevant le péché du monde, il est alors le boucher qui l'égorge...

Le Pape a bien besoin de rappeler « la nécessité d'être dans la grâce de Dieu pour s'approcher dignement de la communion sacramentelle¹² » et pour cela d'encourager à la confession fréquente¹³ ! Qui ne voit en effet comment la plupart des baptisés vivent dans le péché avec une parfaite insouciance ? Or « perdre la conscience du péché entraîne toujours [...] une certaine superficialité dans la compréhension de l'amour de Dieu lui-même¹⁴ »... Quoi de plus grave ?

Cette superficialité est telle que Benoît XVI se doit de rappeler « l'importance de la prière de suffrage pour les défunts, en particulier de la célébration de Messes à leur intention¹⁵ ». En effet, depuis des décennies cela n'est plus enseigné en catéchèse ! Nous ne redisons pas ce que nous avons dit dans un précédent numéro de *Regnat*¹⁶ au sujet du célibat des prêtres, dont le Pape confirme ici le caractère obligatoire, ajoutant qu'il est « une très grande bénédiction pour l'Église et pour la société elle-même¹⁷ », ce que l'on comprend aisément en regard de la perte de la dignité humaine dans laquelle le Prince de ce monde entraîne comme irrésistiblement la société. Le célibat est « identification au [...] Christ Époux¹⁸ », au point que c'est le Christ Lui-même qui agit par Son prêtre. Le Christ qui, tel un époux aimant

⁶ Je pense en particulier à la confrontation avec l'islam, comme aussi bien à toute la législation qui se met en place en faveur de l'homosexualité...

⁷ n. 27 (*loc. cit.*, p. 315).

⁸ n. 6 (*loc. cit.*, p. 305).

⁹ n. 23 (*loc. cit.*, p. 313).

¹⁰ Cf. nn. 23, 38 (*loc. cit.*, pp. 313, 319).

¹¹ n. 15 (*loc. cit.*, p. 309).

¹² n. 20 (*loc. cit.*, p. 311).

¹³ Cf. n. 21 (*loc. cit.*, p. 311).

¹⁴ n. 20 (*loc. cit.*, p. 311).

¹⁵ n. 32 (*loc. cit.*, p. 317).

¹⁶ *Regnat*, n° 3, 30 janvier 2006, pp. 2-3.

¹⁷ n. 24 (*loc. cit.*, p. 313).

¹⁸ *Ibid.*

son épouse jusqu'à lui donner son propre corps pour ne faire avec elle plus qu'une seule chair, nous donne Son propre Corps dans l'Eucharistie, afin qu'en Le mangeant, nous ne fassions plus qu'un avec le Christ, que nous devenions Son Corps, qu'est l'Église¹. Voilà pourquoi il ne peut y avoir d'Église sans Eucharistie, ni d'Eucharistie sans prêtre. Voilà pourquoi il est rappelé aux prêtres que « la célébration [est] leur principal devoir² » ! Au point que l'absence de fidèles ne justifie pas qu'ils s'abstiennent de célébrer la Messe, car « vécue avec attention et avec foi, [...] elle promet la conformation au Christ³ » !

La deuxième partie est consacrée à la célébration du Mystère de l'Amour révélé dans le don que Jésus fit de Lui-même et fait encore par l'Eucharistie. Elle a ceci de remarquable qu'après avoir rappelé pour la vie de foi le primat de l'action liturgique, elle reconnaît à cette dernière « un lien intrinsèque avec la beauté⁴ ». Si la beauté doit sauver le monde, c'est qu'elle « est l'amour de Dieu⁵ », et que la liturgie est *la splendeur de la Vérité* ! Cette beauté « met [...] en lumière la valeur des normes liturgiques⁶ », le respect des livres liturgiques à reconsidérer, la richesse des signes (vêtements, ameublement, chants, gestes, silences...). Certains « genres musicaux [...] ne sont pas respectueux du sens de la liturgie⁷ », ce qui n'est le cas ni du grégorien ni du latin⁸. Que l'on ne s'improvise pas lecteur⁹, « que l'on n'omette pas le temps précieux d'action de grâces après la Communion¹⁰ », et que pour celle-ci l'on s'en tienne aux documents récemment publiés (notamment l'instruction *Redemptionis Sacramentum*¹¹), ce qui doit effectivement être redemandé, tant c'est malheureusement loin d'être acquis (où l'usage du plateau de communion ou de l'agenouillement, par exemple, ont-ils réintroduits ?)... Merci au Saint-Père de nous recommander, pour une participation réelle et fructueuse à la célébration de l'Eucharistie, « le recueillement et le silence, au moins quelques minutes avant le début de la liturgie, [ainsi que] le jeûne¹² ». Le Pape demande à ceux qui ont reçu le sacrement de l'Ordre de faire dans un esprit catéchétique et exhortatif des homélies « thématiques » à partir du *Catéchisme de l'Église Catholique*¹³. On va bien voir... sachant que « la meilleure catéchèse sur

l'Eucharistie est l'Eucharistie elle-même bien célébrée¹⁴ » !

Benoîtement, Benoît XVI propose à ceux qui ne peuvent s'approcher de la communion sacramentelle « la pratique de la communion spirituelle¹⁵ ». On voudra bien ici nous permettre de faire entendre une question : en quoi le fait de ne pas pouvoir communier sacramentellement permettrait de pouvoir le faire spirituellement ? Le propos du Pape semble entendre que même si l'on ne peut pas communier sacramentellement au Corps du Christ, prendre part physiquement au sacrement, cela n'aurait en fin de compte que peu d'importance parce que l'on ne serait en cela privé que des « apparences » de la communion, mais non de sa « substance », qui est spirituelle, et à laquelle il serait toujours possible de communier d'intention, spirituellement. Or, s'il est vrai, comme l'Église l'a toujours su et enseigné, que communier suppose et implique de vivre en état de grâce, c'est-à-dire de vivre de telle sorte que le Christ puisse faire Siennes notre vie, nous ne voyons pas en quoi ceux qui vivent dans le péché, qui est par essence le refus de Dieu, pourraient recevoir la substance du sacrement, c'est-à-dire Dieu... Si on peut communier, c'est à la substance du sacrement qu'on le peut, c'est-à-dire au Christ Lui-même réellement présent sous les apparences des espèces consacrées qui en révèlent la Présence. Jamais il n'a été en effet question de pouvoir communier aux seules apparences ! Communier au Corps du Christ implique, toujours, nécessairement, de le faire spirituellement, c'est-à-dire d'accueillir le Christ avec foi et par amour, tel qu'Il est en Lui-même, et non pas seulement avec ses dents, comme mangent les chiens ! Communier, c'est nécessairement s'unir au Christ. Ou on le peut ou on ne le peut pas. « Qui n'est pas avec Moi est contre Moi¹⁶ ».

Autre chose est le cas de qui ne peut recevoir sacramentellement la Communion parce qu'il en est empêché pour des raisons indépendantes de sa volonté. Auquel cas l'empêchement est contingent, ne niant en rien l'amour éternel du Christ. Il est alors toujours possible de communier spirituellement, c'est-à-dire par son désir et sa foi... et le Christ n'est pas incapable de donner effectivement les fruits d'une authentique communion. La vie spirituelle, pour être invisible aux yeux de ceux qui n'ont pas l'Esprit du Christ, n'en est pas moins pour autant réelle, et elle contient la substance des réalités du monde visible, qui est bien, lui aussi, réel : « Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans les Cieux¹⁷ ».

La vie spirituelle n'est pas le monde de la religiosité *New Age* fabriquée à bon compte par l'arbitraire de la subjectivité ou de l'imaginaire individuel ! Être interdit de communier, c'est être privé de la substance de la communion, et pas seulement des apparences de celle-ci ! Ce qui n'aurait aucun sens et laisserait entendre qu'il est toujours possible dans l'invisible d'une pseudo

¹ Cf. n. 36 (*loc. cit.*, p. 319).

² n. 39 (*loc. cit.*, p. 320).

³ n. 80 (*loc. cit.*, p. 336).

⁴ n. 35 (*loc. cit.*, p. 318).

⁵ *Ibid.*

⁶ n. 40 (*loc. cit.*, p. 320).

⁷ n. 42 (*loc. cit.*, p. 321).

⁸ Cf. n. 62 (*loc. cit.*, p. 328).

⁹ Cf. n. 45 (*loc. cit.*, p. 322).

¹⁰ n. 50 (*loc. cit.*, pp. 323-324).

¹¹ CONGRÉGATION POUR LE CULTES DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, instruction *Redemptionis Sacramentum*, 25 mars 2004 (*La Documentation Catholique*, n° 2314, 16 mai 2004, pp. 461-490).

¹² n. 55 (*loc. cit.*, p. 326).

¹³ Cf. n. 46 (*loc. cit.*, p. 322).

¹⁴ n. 64 (*loc. cit.*, pp. 328-329).

¹⁵ n. 55 (*loc. cit.*, p. 326).

¹⁶ Mt 12 30.

¹⁷ Mt 18 18.

vie spirituelle de contrevenir aux lois de l'Église, n'ayant barre que sur de pauvres apparences au fond insignifiantes... Quelle hypocrisie ! Donc : ou bien on est à même de communier ou bien on ne l'est pas. Et si on ne l'est pas, ce n'est pas en se cachant dans l'invisible, qui ne l'est qu'aux yeux des aveugles, que cela changera quelque chose ! En donnant le conseil de communier spirituellement aux personnes qui ne sont objectivement pas en état de grâce, on met en contradiction le Seigneur et Son Église, et on commet le sacrilège de prétendre unir le Christ et le rejet de Son amour ! Et ce ne sont pas saint Thomas d'Aquin ou sainte Thérèse d'Avila, appelés à témoins par notre Pape, qui me contrediront, puisque jamais ils ne disent qu'il est possible de communier spirituellement sans satisfaire aux conditions requises pour communier sacramentellement... « Dieu est Esprit et ceux qui L'adorent, c'est dans l'Esprit et la Vérité qu'ils doivent le faire¹. »

Cette deuxième partie se termine par la mise en valeur de « la relation intrinsèque entre célébration [...] et adoration² ». « Que chacun vive et exprime la conscience de se trouver dans toute célébration devant la majesté infinie de Dieu³. » « Que personne ne mange cette Chair sans [...] L'adorer ! [...] C'est ainsi, et seulement ainsi, que nous devenons un seul être avec lui⁴ » ! Aussi, chaque fidèle est invité « à trouver personnellement du temps à passer en prière devant le Sacrement de l'autel⁵ », en sorte qu'il en arrive à prendre « conscience que sa propre existence est progressivement transformée par la célébration des saints Mystères⁶. »

La troisième partie, consacrée à « l'incarnation de l'Eucharistie » en la vie des fidèles invite à cette cohérence dont je parlais précédemment. Elle rappelle qu'en raison du « changement que le don eucharistique engendre en nous⁷ », c'est toute notre vie qui devient « un culte spirituel », lequel n'a rien de « désincarné » : « Je vous exhorte, mes frères, par la tendresse de Dieu, à Lui offrir vos corps en sacrifice saint, capable de plaire à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous avez à rendre⁸ »... Il faut commencer par redonner au dimanche tout son sens. « Tu sanctifieras le Jour du Seigneur⁹ », c'est le troisième commandement. Il n'est pas facultatif, mais vital. Marie pleurait déjà à La Salette parce qu'on ne voulait pas le lui donner... Vivre « selon le dimanche¹⁰ » résume ce qu'est ici-bas la vie chrétienne : vivre dans la jouissance du salut accompli en Jésus-Christ par l'offrande de soi à Dieu. Communiant au même Pain, nous ne faisons plus qu'un même corps : ce jour-là, tout chrétien retrouve la dimension communautaire de son

existence rachetée. « Je ne peux [...] appartenir [au Christ] qu'en union avec tous ceux qui sont devenus ou qui deviendront siens¹¹. » Certainement est-il temps de rompre avec une pratique individualiste de l'Eucharistie. On ne va pas à la Messe comme on va faire le plein de sa voiture. « Depuis ses origines, le christianisme implique toujours une compagnie, un réseau de relations vivifiées continuellement par l'écoute de la Parole, par la célébration eucharistique, et animées par l'Esprit Saint¹². » Si à la Messe je reçois le témoignage du plus grand amour qui soit, alors celui-ci me conduit à aimer les autres en retour de ce même amour. De là le devoir missionnaire si fortement souligné en ce texte. « Du Mystère eucharistique [...] naît l'exigence d'éduquer constamment tout le monde au travail missionnaire dont le centre est l'annonce de Jésus, unique Sauveur¹³. » Ce devoir d'une vie chrétienne cohérente « s'impose avec une exigence particulière¹⁴ » pour les catholiques qui occupent une position sociale ou politique. Il y a des « valeurs fondamentales, comme le respect et la défense de la vie humaine, de sa conception à sa fin naturelle, [...] la famille fondée sur le mariage entre homme et femme, la liberté d'éducation des enfants et la promotion du bien commun sous toutes ses formes [qui] ne sont pas négociables¹⁵. » Et de rappeler aux évêques leur grave devoir en la matière... À ce sujet, on pourra se reporter à l'article d'Ahmed Almahoud publié dans *Regnat* n° 15... En ce temps d'élection, il doit être clair pour tout catholique, au regard de ces valeurs « non négociables », que peu de candidats sont susceptibles d'attirer notre suffrage... Si, malheureusement, des catholiques votaient pour des candidats ne respectant pas ces valeurs, nul doute qu'eux et les pasteurs ayant manqué de les conduire sur les chemins de la cohérence avec la communion au Corps du Christ, mériteraient la condamnation donnée par le Pape citant *1 Co 11 27-29* : « Ainsi donc, quiconque mange le pain ou boit la coupe du Seigneur indignement aura à répondre du Corps et du Sang du Seigneur. Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de cette coupe ; car celui qui mange et boit, mange et boit sa propre condamnation, s'il ne discerne le Corps. »

Pour conclure, rappelons-nous que c'est grâce au Sacrifice sans cesse offert sur nos autels que le monde continue avec nous d'exister... En effet, si Jésus ne continuait pas à S'offrir en victime pour notre salut, il y a longtemps que la Colère du Père aurait détruit ce monde devenu pire qu'avant le déluge puisqu'il rejette ouvertement son Sauveur... Combien de temps la Vierge continuera-t-elle par ses larmes de sang unies à celles de Son Fils à implorer pour nous la Miséricorde du Père ? Combien de temps nous faudra-t-il encore pour devenir le Christ, « l'Agneau de Dieu qui enlève

¹ *Jn 4 24*.

² n. 66 (*loc. cit.*, p. 330).

³ n. 65 (*loc. cit.*, p. 329).

⁴ n. 66 (*loc. cit.*, p. 330).

⁵ n. 68 (*loc. cit.*, p. 330).

⁶ n. 64 (*loc. cit.*, p. 329).

⁷ n. 70 (*loc. cit.*, p. 331).

⁸ *Rm 12 1*.

⁹ *Cf. Ex 20 8*.

¹⁰ n. 72 (*loc. cit.*, p. 332).

¹¹ n. 89 (*loc. cit.*, p. 339).

¹² n. 76 (*loc. cit.*, p. 335).

¹³ n. 86 (*loc. cit.*, p. 338).

¹⁴ n. 83 (*loc. cit.*, p. 337).

¹⁵ *Ibid.*

les péchés du monde¹ ? « Il est nécessaire de s'engager à correspondre personnellement au mystère qui est célébré, par l'offrande à Dieu de sa propre vie, unie au sacrifice du Christ pour le salut du monde² »...

Abbé Guy PAGÈS

« Parmi les divers aspects actuels du problème de l'obéissance, celui du respect convaincu des normes liturgiques mérite d'être mis en évidence.

« La liturgie est l'exercice du sacerdoce de Jésus-Christ¹, "le sommet vers lequel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu²". Elle est donc un domaine où le prêtre doit avoir particulièrement conscience d'être ministre pour obéir fidèlement à l'Église. "Le gouvernement de la liturgie dépend uniquement de l'autorité de l'Église : il appartient au Siège apostolique et, dans les règles du droit, à l'évêque³". C'est pourquoi le prêtre n'ajoutera, n'enlèvera, ne changera rien de sa propre initiative en ce domaine⁴.

« Cette norme vaut spécialement pour la célébration des sacrements, qui sont par excellence des actes du Christ et de l'Église, et que le prêtre administre pour le bien des fidèles *in persona Christi* et au nom de l'Église⁵.

« Les fidèles ont un vrai droit à participer aux célébrations liturgiques comme le veut l'Église, et non pas suivant les goûts personnels de chaque ministre ou suivant des particularismes rituels non approuvés, expressions de groupes qui tendent à se fermer à l'universalité du Peuple de Dieu. »

CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, 31 janvier 1994, n. 64 (*La Documentation Catholique*, n° 2092, 17 avril 1994, p. 376).

1. Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, constitution *De Sacra Liturgia*, n. 7.

2. *Ibid.*, n. 10.

3. *Code de Droit Canonique*, can. 838.

4. Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *op. cit.*, n. 22.

5. Cf. *Code de Droit Canonique*, can. 846 § 1.

« Quand la liturgie dépérit, la *musica sacra* dépérit aussi et là où la liturgie est bien comprise et bien vécue fleurit aussi une bonne musique d'Église. »

RATZINGER (Joseph), *Un chant nouveau pour le Seigneur. La foi dans le Christ et la liturgie aujourd'hui*, traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, Desclée, 1995, pp. 181-182.

« La liturgie est la *fleur* de la vie ecclésiale, en même temps que sa racine et que sa semence. »

FLORENSKY (Paul), *La colonne et le fondement de la vérité. Essai d'une théodicée orthodoxe en douze lettres*, traduit du russe par Constantin Andronikof, Lausanne, L'Âge d'Homme, collection « Slavica », 1975, p. 196.

« J'en viens à une analogie que j'hésite à formuler bien qu'elle me semble nécessaire : l'analogie entre la crise de l'enseignement du français et la crise de la liturgie religieuse. La liturgie est un langage ritualisé qui est entièrement codé (qu'il s'agisse des gestes ou des mots) et dont la séquence est entièrement prévisible. La liturgie en latin est la forme limite d'un langage qui, n'étant pas compris, mais *étant autorisé*, fonctionne néanmoins, sous certaines conditions, comme langage, à la satisfaction des émetteurs et des récepteurs. En situation de crise, ce langage cesse de fonctionner : il ne produit plus son effet principal qui est de *faire croire*, de faire respecter, de faire admettre – de *se faire admettre* même si on ne le comprend pas.

« La question que pose la crise de la liturgie, de ce langage qui ne fonctionne plus, qu'on n'entend plus, auquel on ne croit plus, c'est la question du rapport entre le langage et l'institution. Quand un langage est en crise et que la question de savoir quel langage parler se pose, c'est que l'institution est en crise et que se pose la question de l'autorité déléguée – de l'autorité qui dit comment parler et qui donne autorité et autorisation pour parler.

« [...] Un des effets de la crise est de porter l'interrogation sur les conditions tacites, sur les présupposés du fonctionnement du système. On peut, lorsque la crise porte au jour un certain nombre de présupposés, poser la question systématique des présupposés et se demander ce que *doit être* une situation linguistique scolaire pour que les problèmes qui se posent en situation de crise ne se posent pas. La linguistique la plus avancée rejoint actuellement la sociologie sur ce point que l'objet premier de la recherche sur le langage est l'explicitation des présupposés de la communication. L'essentiel de ce qui se passe dans la communication n'est pas dans la communication : par exemple, l'essentiel de ce qui se passe dans une communication comme la communication pédagogique est dans les conditions sociales de possibilité de la communication. Dans le cas de la religion, pour que la liturgie romaine fonctionne, il faut que soit produit un certain type d'émetteurs et un certain type de récepteurs. Il faut que les récepteurs soient prédisposés à reconnaître l'autorité des émetteurs, que les émetteurs ne parlent pas à leur compte, mais parlent toujours en délégués, en prêtres mandatés et ne s'autorisent jamais à définir eux-mêmes ce qui est à dire et ce qui n'est pas à dire. »

BOURDIEU (Pierre), *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, collection « Reprise », 2002 (édition 2004), pp. 101-103.

¹ *Jn* 1 29.

² n. 64 (*loc. cit.*, p. 328).

AH ! QU'EN TERMES GALANTS CES CHOSES-LÀ SONT MISES¹ !

Créé en 1956 au sein de l'Institut Catholique de Paris, l'Institut Supérieur de Liturgie a fêté l'année dernière son cinquantième anniversaire. À cette occasion, un colloque fut organisé du 26 au 28 octobre, en présence du cardinal Francis Arinze, préfet de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements. Parmi les orateurs figuraient M^{gr} André Vingt-Trois, archevêque de Paris et grand Chancelier de l'Institut Catholique, et M^{gr} Robert Le Gall, archevêque de Toulouse et président de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle ; *La Documentation Catholique* a publié récemment le texte de leurs interventions², mais a curieusement passé sous silence le discours du cardinal Arinze...

Notre ami Denis Crouan, le dynamique président de l'association *Pro Liturgia*³, a heureusement pallié cette lacune en publiant ce discours dans son bulletin⁴ – dont nous ne saurions trop conseiller la lecture. Les propos du cardinal Arinze tranchent effectivement avec l'irénisme conventionnel des deux archevêques. D'emblée, le cardinal affirme que le jubilé de l'Institut Supérieur de Liturgie ne saurait être « seulement une occasion pour rendre grâce », mais qu'il doit offrir aussi « l'opportunité de mener une réflexion, en vue d'un réexamen des orientations, afin de tracer clairement la route qu'il convient de suivre, et prendre des résolutions pour le futur » (n. 1).

une association au service de la liturgie latine

Association Pro Liturgia
9c avenue Georges Clemenceau
F-67560 ROSHEIM
03.88.50.75.24

E-mail : info@proliturgia.org

Site Internet :

<http://www.proliturgia.org>

¹ MOLIÈRE, *Le misanthrope*, I, 2, v. 325.

² *La Documentation Catholique*, n° 2376, 18 mars 2007, pp. 270-276.

³ Voir annonce dans cette page.

⁴ *Pro Liturgia*, n° 215, décembre 2006, pp. 2-5. Le discours du cardinal Arinze peut également se trouver sur Internet, par exemple sur CÉRÉMONIAIRE.NET :

<http://www.ceremoniaire.net/>

[depuis1969/docs/arinze_paris.html](http://www.ceremoniaire.net/depuis1969/docs/arinze_paris.html)

(adresse sur une seule ligne)

Ces orientations à réexaminer sont bien connues, et dénoncées depuis longtemps par le Magistère. Le cardinal mentionne tout particulièrement « la place indue qui est accordée à la spontanéité, ou à la créativité, ou bien à une fausse idée de la liberté, ou encore à cette erreur qui a pour nom “horizontalisme”, qui consiste à placer l'homme au centre de la célébration liturgique au lieu de porter son attention vers le haut, c'est-à-dire vers le Christ et ses Mystères » (n. 2), « ce maniérisme ouvertement égocentrique que nos assemblées du dimanche sont parfois obligées de subir » (n. 3), les homélies qui « ressemblent pour une bonne part à des discours marqués par des considérations d'ordre sociologique, psychologique, ou, dans un style encore pire, politique » et qui « ne sont pas assez enracinées dans la Sainte Écriture, les textes liturgiques, la Tradition de l'Église et une théologie solide » (n. 4), « les tentatives de cléricisation des laïcs » et « les efforts en vue d'une laïcisation du clergé » (n. 5).

Fustigeant les clercs « qui semblent incertains de leur mission, qui critiquent leur Église et lui désobéissent, et qui célèbrent leurs propres “liturgies” conformes à leurs choix personnels et à leurs théories » (n. 5), le cardinal rappelle qu'un prêtre qui entendrait « partager le rôle qu'il exerce dans la liturgie en tant que prêtre – et qui lui est donc strictement réservé – avec les fidèles laïcs » ferait preuve « de fausse humilité et d'une conception inadmissible de la démocratie ou de la fraternité » (*ibid.*).

On note aussi dans ce discours un emploi fréquent du conditionnel, qui laisse entendre que les choses ne sont pas telles qu'elles *devraient* être : « un Institut Supérieur de Liturgie semblable à celui-ci *pourrait* s'efforcer de rendre certains services » (n. 1) ; « un Institut de Liturgie *devrait* aider chaque personne, qui participe à une célébration liturgique, à apprécier [la vérité théologique] » (n. 3) ; « un Institut Supérieur de Liturgie, comme toute faculté de théologie, *devrait* aider le peuple à comprendre que le sacerdoce ministériel est une partie intégrale et constitutive de la structure de l'Église » (n. 5) ; « un Institut Supérieur de Liturgie *devrait* être une maison où règne la lumière et l'amour. Il *devrait* donc préparer des experts aptes à informer et à donner eux-mêmes une formation en matière liturgique » (n. 7) ; « les instituts d'études liturgiques *devraient* mettre à la disposition des fidèles les moyens nécessaires pour qu'ils soient capables de rejeter la banalisation, la désacralisation et la sécularisation » (*ibid.*) ; « les instituts liturgiques *devraient* aussi aider le peuple à mieux apprécier le lien existant entre, d'une part, la célébration du Sacrifice eucharistique et, d'autre part, le respect et l'adoration envers la Sainte Eucharistie en dehors de la Messe, en favorisant des pratiques telles que la visite du Saint-Sacrement, la Bénédiction eucharistique, l'Adoration eucharistique, les Processions ou les Congrès eucharistiques » (*ibid.*).

Peut-on en déduire que l'Institut Supérieur de Liturgie de Paris ne remplit pas complètement sa mission ? On peut au moins se poser la question ? On entretient accordé par son directeur, le Frère Patrick Prétot (bénédictin), à l'hebdomadaire *Paris Notre-*

*Dame*¹. À la question « La réforme liturgique issue du concile Vatican II a-t-elle supprimé le latin pour la célébration de la messe ? », Frère Patrick rappelle que la constitution *De Sacra Liturgia* stipulait : « L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans les rites latins » (n. 36), et en conclut qu'« on peut, comme c'est le cas dans certains endroits en France, célébrer avec [les] livres liturgiques latins qui ont servi de base aux éditions dans les diverses langues vernaculaires ». On aimerait comprendre : comment une règle simple – la conservation de l'usage de la langue latine –, dont l'application devrait être quasi universelle, n'est en fait appliquée que « dans certains endroits en France » ? Par quel artifice sémantique passe-t-on ainsi d'une norme – on doit conserver l'usage de la langue latine – à une possibilité – on peut célébrer avec les livres liturgiques latins ?

L'argument mis en avant est la suite du texte conciliaire : « Toutefois, soit dans la messe, soit dans l'administration des sacrements, soit dans les autres parties de la liturgie, l'emploi de la langue du pays peut être souvent très utile pour le peuple : on pourra donc lui accorder une plus large place, surtout dans les lectures et les monitions, dans un certain nombre de prières et de chants ». Pour autant que nous sachions, nul ne conteste le bien-fondé de l'emploi des langues vernaculaires dans la liturgie, mais il convient de ne pas faire dire à la constitution conciliaire ce qu'elle ne dit pas. « L'emploi de la langue du pays » est une possibilité, pas une obligation, et une possibilité limitée à certaines parties de la liturgie ; en aucun cas il ne saurait mener à l'éradication de la langue latine, qui reste la langue liturgique officielle des rites latins. Or c'est bien une entreprise systématique d'éradication de la langue latine qui a été menée en France au cours des quarante dernières décennies, sous le couvert d'une interprétation pour le moins contestable de la constitution conciliaire.

« Après le concile s'est manifesté en divers endroits un fanatisme de la langue maternelle, qui ne se justifie nullement dans une société multiculturelle [...]. Faisons même abstraction du fait qu'un texte ne devient pas automatiquement compréhensible pour tous parce qu'on le traduit dans la langue maternelle d'un chacun, même si nous touchons là à une question qui n'est pas sans importance. »

RATZINGER (Joseph), *Un chant nouveau pour le Seigneur. La foi dans le Christ et la liturgie aujourd'hui*, traduit de l'allemand par Joseph Feisthauer, Paris, Desclée, 1995, p. 185.

La même interprétation et le même fanatisme ont conduit à l'éradication du chant grégorien, alors que la constitution conciliaire *De Sacra Liturgia* spécifiait bien que « l'Église reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine ; c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, doit occuper la première place » (n. 116).

¹ Paris Notre-Dame. *L'hebdos catholiques à Paris*, n° 1160, 26 octobre 2006, pp. 12-13.

« À beaucoup Vatican II apparaissait comme un commencement absolument nouveau et comme le point de départ d'un dynamisme conciliaire qui allait continuer, comme une première étincelle qui allait faire apparaître bientôt les textes du Concile comme dépassés. C'est ainsi que le renouvellement officiel de la liturgie déjà allait parfois au-delà des affirmations directes du Concile, par exemple pour ce qui concerne l'étendue de l'usage de la langue du peuple. »

KASPER (Walter), *La théologie et l'Église*, traduit de l'allemand par Joseph Hoffmann, Paris, Cerf, collection « Cogitatio Fidei » (n° 158), 1990, pp. 411-412.

Dans son discours à l'Institut Supérieur de Liturgie, le cardinal Arinze rappelait également que « dans le diocèse, l'Évêque est le premier dispensateur des Mystères du Christ. Il est le modérateur, le promoteur et le gardien de toute la vie liturgique de l'Église diocésaine » (n. 6). Il n'est pas sûr que les deux archevêques présents lors du jubilé de l'Institut en soient bien conscients.

Certes, M^{gr} Vingt-Trois reconnaît « les exagérations ou les maladresses qui ont accompagné [la] mise en œuvre parfois maladroitement ou brutalement, qui ont pu donner le sentiment d'une rupture de tradition », « certaines fantaisies ou certaines dérives liturgiques, [sous lesquelles] on a pu identifier une auto-célébration de l'assemblée elle-même substituée à la célébration de l'œuvre de Dieu, voire l'annonce d'un nouveau modèle d'Église² ». Mais de toute évidence, pour l'archevêque de Paris, ces « tristes événements » appartiennent au passé. Or il suffit d'aller dans n'importe quelle église parisienne pour constater que les dérives et fantaisies liturgiques subsistent à peu près partout, y compris à l'église cathédrale...

Depuis son départ de l'abbaye Sainte-Anne de Kergonan, dont il fut l'Abbé pendant dix-huit ans, pour l'évêché de Mende en octobre 2001, Dom Robert Le Gall ne cesse de décevoir. Le prix, ou le poids, de la mitre ? Liturgiste réputé³, le nouvel archevêque de Toulouse a moins d'excuse que quiconque pour dire et écrire n'importe quoi. Chargé par la Conférence des Évêques de France de présenter l'édition française de l'exhortation apostolique *Sacramentum Caritatis* de notre Saint Père Benoît XVI, il était récemment interrogé par deux journalistes de l'hebdomadaire *Famille*

² *La Documentation Catholique*, n° 2376, 18 mars 2007, pp. 271-272.

³ *La Liturgie dans l'ancienne Alliance*, Chambray-lès-Tours, CLD., collection « La Liturgie célébration de l'alliance » (n° 2), 1982 ; *La Liturgie dans la nouvelle Alliance*, Chambray-lès-Tours, CLD., collection « La Liturgie célébration de l'alliance » (n° 3), 1982 ; *Dictionnaire de liturgie*, Chambray-lès-Tours, CLD., 1983 (3^e édition : 1987) ; *La Liturgie de l'Église. Mystère, signes et figures*, Chambray, CLD, 1990 ; *La messe au fil de ses rites*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1992 (nouvelle édition : 2001).

chrétienne : « Que penser des indications très concrètes de Benoît XVI sur l'*ars celebrandi*, comme la recommandation, par exemple, de s'agenouiller pendant la consécration ? – [...] Pour ce qui est de l'agenouillement, il n'est pas très pratiqué chez nous. L'essentiel est de trouver une juste expression de notre respect devant la majesté infinie de Dieu qui se fait humble. On peut encourager l'agenouillement, mais je préfère une belle inclination profonde à un agenouillement fait avec ostentation¹ »...

Dieu trois fois saint ! Mais qu'est-ce donc qu'un « agenouillement fait avec ostentation » ? Une « belle inclination profonde » ne risque-t-elle pas non plus d'être ostentatoire ? Rappelons donc à M^{gr} Le Gall que la *Présentation générale du Missel romain* prévoit expressément que les fidèles *doivent s'agenouiller* pour la consécration, « à moins que leur état de santé, l'exiguïté des lieux ou le grand nombre des assistants ou d'autres justes raisons ne s'y opposent² ». À ce sujet, il faut d'ailleurs remarquer avec quelle ingéniosité proprement diabolique on s'est acharné en de très nombreuses églises à supprimer les prie-Dieu et à disposer les sièges de sorte qu'on ne puisse plus s'agenouiller. Ce qui peut effectivement obliger les fidèles à se placer dans l'allée centrale ou les allées latérales pour s'agenouiller ; ce n'est pas alors par ostentation, mais tout simplement par nécessité pratique !

Rappelons également à M^{gr} Le Gall que l'« inclination profonde », toujours d'après la *Présentation générale du Missel romain*, est réservée à des moments bien précis de la messe : « on incline le corps, par ce qu'on appelle l'inclination profonde : à l'autel, s'il n'y a pas de tabernacle avec le Saint-Sacrement ; aux prières *Purifie mon cœur et Humbles et pauvres* ; dans le Symbole, aux mots *Par l'Esprit Saint, il a pris chair* ; et dans le Canon romain, aux mots *Nous t'en supplions*. La même inclination est faite par le diacre, quand il demande la bénédiction avant de proclamer l'Évangile. En outre, le prêtre s'incline un peu, à la consécration, quand il dit les paroles du Seigneur³. »

¹ *Famille chrétienne*, n° 1523, 24 mars 2007, p. 25. Cf. BENOÎT XVI, exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum Caritatis*, 22 février 2007, n. 65 (*La Documentation Catholique*, n° 2377, 1^{er} avril 2007, p. 329).

² *Présentation générale du Missel romain*, n. 21 (édition 1989), n. 43 (édition 2000). Le texte intégral de la *Présentation* figure en tête des missels d'autel. L'édition 1989 a fait l'objet d'une publication séparée : *Pour célébrer la messe. Traduction officielle de la Présentation générale du Missel romain*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1990. Une traduction provisoire de l'édition 2000 (*tertia typica*) est disponible sur le site du Centre national de pastorale liturgique, à l'adresse suivante (en une seule ligne) :

<http://cnpl.cef.fr/>

[PGMR_TertiaTypica/Frame_PGMR.htm](http://cnpl.cef.fr/PGMR_TertiaTypica/Frame_PGMR.htm)

³ *Ibid.*, n. 234b (édition 1989), n. 275b (édition 2000).

Notre Saint Père vient de le rappeler : « Là où les prêtres et les responsables de la pastorale liturgique s'emploient à faire connaître les livres liturgiques et les normes liturgiques en vigueur, mettant en évidence les grandes richesses de la *Présentation générale du Missel romain* et de la *Présentation des Lectures de la Messe*, la célébration eucharistique en tire profit. Dans les communautés ecclésiales, on croit peut-être déjà les connaître et pouvoir porter un jugement éclairé sur elles, mais, souvent, il n'en est pas ainsi⁴. » Démonstration vient d'en être faite, à l'encontre du président de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle...

Remarquons enfin, dans la conférence donnée par l'archevêque de Toulouse lors du jubilé de l'Institut Supérieur de Liturgie, une petite phrase assassine qui ne manque pas de nous réjouir : « Il est dommage que la Congrégation [pour le Culte divin et la discipline des sacrements] paraisse parfois trop attentive à des courriers venus de France qui relèvent de réelles anomalies ou irrégularités dans les pratiques liturgiques, mais sorties de leur contexte⁵. » Nous avons ici la preuve que les évêques français se font régulièrement remonter les bretelles lors des visites *ad limina*, et que les plaintes envoyées à Rome sont bien reçues et utilisées. Rappelons donc à nos lecteurs qu'il convient de signaler systématiquement tous les abus en matière liturgique à l'Ordinaire concerné, avec copie à :

Son Éminence le Cardinal Francis ARINZE
Préfet de la Congrégation pour le Culte divin
I – 00120 CITÉ DU VATICAN

« Il est reconnu à tout catholique, qu'il soit prêtre, diacre ou fidèle laïc, le droit de se plaindre d'un abus liturgique, auprès de l'Évêque diocésain ou de l'Ordinaire compétent équipé par le droit, ou encore auprès du Siège Apostolique en raison de la primauté du Pontife Romain. »

CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Instruction *Redemptionis Sacramentum*, 25 mars 2004, n. 184 (*La Documentation Catholique*, n° 2314, 16 mai 2004, p. 490).

Il est rare que le Saint-Siège accuse réception des courriers qui lui sont adressés, mais ceux-ci sont bel et bien lus, conservés et exploités en temps opportun. Et nous avons personnellement constaté à plusieurs reprises qu'une lettre adressée à un évêque ou à un simple prêtre suscitait beaucoup plus d'attention lorsque était mentionné en bas de page qu'une copie en était envoyée à tel ou tel dicastère romain. Que nos lecteurs n'hésitent donc pas à faire remonter des informations à Rome, qui en a bien besoin pour connaître l'état réel de celle qui fut la fille aînée de l'Église.

Philippe GUIDAL

⁴ BENOÎT XVI, *op. cit.*, n. 40 (*loc. cit.*, p. 320).

⁵ *La Documentation Catholique*, n° 2376, 18 mars 2007, p. 276.

Chant liturgique 264.206 044 361

Les Amis du Chœur grégorien de Paris

POUR LA DIFFUSION DU CHANT GRÉGORIEN
 Association constituée selon la loi du 1^{er} juillet 1901
 Reconnue d'utilité publique (Décret du 6 mai 1988)
 22 rue Boissière, 75116 PARIS
 11bis rue Boutard, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

<http://www.choeur-gregorien-de-paris.asso.fr>

Le Chœur grégorien de Paris a été fondé en 1974 à l'initiative de jeunes musiciens qui souhaitent mieux connaître, pour le mieux aimer, « le plus beau trésor que nous possédions en France », selon l'expression d'Olivier Messiaen. Le Chœur a travaillé le chant grégorien dans les manuscrits durant dix ans avec l'aide des moines de Solesmes, avant d'enregistrer plusieurs disques. À partir de 1986, il a ajouté à son activité de concerts en France de nombreuses tournées à l'étranger (Norvège, Corée, Chine, Lituanie, Russie, Liban, Colombie, etc.). En novembre 1993, l'Académie des Beaux-Arts lui a décerné le Grand Prix de Chant choral Liliane-Bettencourt. Le Chœur compte également une branche féminine, fondée en 1994, qui conjugue elle aussi activité liturgique et concerts.

Toutes les activités du Chœur tendent à cultiver le chant grégorien comme une tradition vivante. C'est ainsi que le répertoire est chanté régulièrement dans son cadre liturgique naturel, et non seulement en concert ou sur disque. On trouve encore ce souci de tradition vivante dans le rôle d'école joué par le Chœur, qui accueille à Paris des apprentis chefs de chœur venus de l'étranger pour une formation d'une ou plusieurs années, tandis que ses membres (anciens ou actuels) enseignent dans des Conservatoires, à l'Université ou au cours de stages, tant en France qu'à l'étranger.

PROGRAMME D'ACTIVITÉ DU CHŒUR EN 2007

Chaque dimanche, sauf à certaines occasions, les messes sont chantées du 15 octobre au 20 mai :

- par les voix d'hommes du Chœur grégorien de Paris : au Val-de-Grâce (277bis rue Saint-Jacques, Paris V^e) à 9 h (messe célébrée en latin) ;
- par les voix de femmes du Chœur grégorien de Paris : à Saint-Germain l'Auxerrois (2 place du Louvre, Paris I^{er}) à 19 h (messe célébrée en français et latin).

Le calendrier ci-dessous ne précise que les dates occasionnelles :

Dimanche 27 mai Dimanche 3 juin	Saint-Germain l'Auxerrois : messe à 19 h 00
Vendredi 8 juin (messe pour Louis XVII)	Saint-Germain l'Auxerrois : messe à 19 h 00
Dimanche 10 juin	Saint-Germain l'Auxerrois : messe à 19 h 00
Dimanches 17 juin Dimanche 24 juin	Val-de-Grâce : messe à 9 h 00 Saint-Germain l'Auxerrois : vêpres à 18 h 30 – messe à 19 h 00
Vendredi 29 juin (Saint Pierre et Saint Paul)	Saint-Pierre de Montmartre (2 rue du Mont-Cenis, Paris XVIII ^e) Vêpres à 18 h 15 – messe à 19 h 00

Si vous souhaitez être informés des changements de calendrier (horaires ou lieu), envoyez un courriel à :

contact@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr